



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-007

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - délégation départementale**

R24-2020-11-29-001 - RAA - Arrt composition CTS 2020-DD36-0025-SPE (8 pages)

Page 3

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret**

R24-2021-01-06-002 - ARRETE N° 2021 - DD45 – OSMS – 0001 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l’Etablissement public de santé mentale du Loiret « Georges Daumezon » à Fleury les Aubrais dans le Loiret. (3 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -  
délégation départementale

R24-2020-11-29-001

RAA - Arrt composition CTS 2020-DD36-0025-SPE

*Arrêté de composition du Conseil Territorial de Santé de l'Indre 2020-DD36-0025-SPE*

**ARRETE**

relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Indre

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**VU** l'arrêté en date du 04 juillet 2019 relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Indre ;

**CONSIDERANT** l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

**CONSIDERANT** les désignations complémentaires intervenues depuis le 04 juillet 2019 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les dispositions de l'arrêté n° 2019-DD36-SPE-0023 du 04/07/2019 sont rapportées.

**ARTICLE 2** : la durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**ARTICLE 3** : le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 ;


 **Au plus six représentants des établissements de santé**

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Evelyne POUPET Directrice du Centre Hospitalier de Châteauroux	Marc KUGELSTADT Directeur du Centre Hospitalier d'Issoudun
<i>En cours de désignation</i>	Adeline GRANGER Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de Valençay
Alain CARRIE Directeur de la Clinique Saint-François	<i>En cours de désignation</i>

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Michel HIRA Président de CME du Centre Hospitalier de Châteauroux	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Mounia MOALLA Présidente de CME du Centre Hospitalier d'Issoudun	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

 **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Séverine ALAPETITE Directrice de l'Association Le Castel	Aurélien JOUBERT Directeur Hameau d'Eguzon
Christine HOLTZMANN Directeur de l'EHPAD Le Clos du Verger	<i>En cours de désignation</i>

Jean-Paul BATIFORT Président de la MAS Les Dauphins	Stéphanie BRUNET Directrice de la MAS de Gireugne
Isabelle LEDUC Directrice du Hameau de Gâtines	Kheira CHAOUCH Directrice Pôle Association Moissons Nouvelles
Ludovic DUTOUR Directeur général - PEP 36	Bruno CAMPEOTTO Directeur du Centre du Colombier Association AIDAPHI

✚ **Au plus trois représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
Sylvie BERTHAULT Directrice du Pôle Social et Médico-Social Solidarités Accueil	Danaé MORIN Cheffe de service des ACT et du SIOA/115 Solidarités Accueil
Hervé STIPETIC ANPAA 36	<i>En cours de désignation</i>
Marie-France BERTHIER CODES 36	<i>En cours de désignation</i>

✚ **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Docteur Sylvaine LE LIBOUX URPS Médecins	<i>En cours désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	Dominique PELLERIN URPS Pharmaciens
Docteur Christophe RUIZ Médecin généraliste	<i>En cours de désignation</i>

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bruno MEYMANDI-NEJAD URPS Chirugiens-Dentistes	Mélanie GALLOIS URPS Orthophonistes
Julien MAULDE-ROBERT URPS Infirmiers	Cécile PINOT URPS Infirmiers
Philippe DUHAMEL Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs- Kinésithérapeutes de l'Indre	Francis DUSSERRE Président du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs- Kinésithérapeutes de la Région Centre Val de Loire

 **Un représentant des internes en médecine**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

 **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- **des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**
- **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**
- **des communautés psychiatriques de territoire**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Didier LYON Médecin Représentant des Maisons de Santé	<i>En cours de désignation</i>
François DEVINEAU Représentant l'Equipe Mobile Gériatrique « Etre-Indre »	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Laurence PHILIPPE Présidente de la CPTS de Châteauroux	<i>En cours de désignation</i>

Docteur Christophe DELESALLE Médecin Responsable UC-IRSA – Centre d'examen de santé	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

**✚ Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

Titulaire	Suppléant
Xavier BAILLY Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	<i>En cours de désignation</i>

**✚ Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Docteur Hervé MIGNOT Conseiller Titulaire du CDOM 36	Docteur Thierry KELLER Président du CDOM 36

**ARTICLE 4** : le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

**✚ Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
Yvette TRIMAILLE Administrateur Fédération Familles Rurales de l'Indre	Marie-Françoise FEIGNON Membre du Bureau Fédération Familles Rurales de l'Indre
Hubert JOUOT Trésorier Fédération Familles Rurales de l'Indre	Marie-Claude AVRIL Administrateur Fédération Familles Rurales de l'Indre
Françoise GUILLARD-PETIT Membre du Conseil APF de l'Indre	John BRINDLE-FAUCHET Membre associé du Conseil APF de l'Indre



Josiane REYGNAUD Membre du bureau ALAVI-JALMALV 36	Nicole BAILLON Bénévole accompagnante ALAVI-JALMALV 36
Philippe SCHNEIDER Représentant de la Ligue Contre le Cancer	Monique DOHOGNE Secrétaire ALAVI-JALMALV 36
Denise ROSA ARSENE Déléguée Départementale UNAFAM	<i>En cours de désignation</i>

**✚ Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Danièle DESPAX Union Territoriale des Retraités CFDT Indre	Bernard TOUZET Union Territoriale des Retraités CFDT Indre
Philippe ALTAZIN Président APAJH 36	Elisabeth GAUMENDY Bien Vieillir Ensemble 36
Evelyne COUTURIER Familles Rurales Fédération Départementale	Jean-François LALEUF Union départementale CFE-CGC de l'Indre
Daniel CLEMENTE Fédération Syndicale Unitaire Indre	Michel RAYNAUD Union Départementale CGT

**ARTICLE 5** : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**✚ Au plus un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Gérard NICAUD Président de la Commission Formation Professionnelle	Kaltoum BENMANSOUR Conseillère Régionale

 **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaires	Suppléants
Michel BLONDEAU Vice-Président	Jean-Yves HUGON Conseiller Départemental

 **Un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants
Françoise Le MONNIER de GOUVILLE Directeur DPDS	D. ZILLIOX Infirmière-coordinatrice Maison de la Solidarité – Châteauroux

 **Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

 **Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

Titulaires	Suppléants
Régis BLANCHET Maire de Buzançais	Philippe GOURLAY Maire de Roussines
Claude DOUCET Maire de Valençay	Roland CAILLAUD Maire de Pouligny St Pierre

**ARTICLE 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :**

 **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
Philippe FOURY Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre	Carine BAR Directrice Adjointe Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre

 **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
François RABOTIN Président du Conseil CPAM CPAM de l'Indre	Jérôme LAURENT Conseiller CPAM 36 CPAM de l'Indre
Josselin PIBOULEAU Directeur CPAM 36	Denis CHARASSON MSA Berry-Touraine

**ARTICLE 7** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux personnalités qualifiées :

<b>Titulaires</b>
Mélina LACOSTE-LAMOUREUX Mutualité Française Centre
Marcel HARTMANN Administrateur URIOPSS Centre-Val de Loire, Vice-Président de l'ANECAMSP Membre du comité d'étude et d'expertise du CREAL Centre-Val de Loire

**ARTICLE 8** : la composition du bureau a été définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

**ARTICLE 9** : dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

**ARTICLE 10** : le Directeur général Adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, 29 novembre 2020  
Le Délégué départemental de l'Indre  
Signé : Dominique HARDY

Arrêté n° 2020-DD36-0025-SPE

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du  
Loiret

R24-2021-01-06-002

ARRETE N° 2021 - DD45 – OSMS – 0001  
modifiant la composition nominative du conseil de  
surveillance  
de l’Etablissement public de santé mentale du Loiret «  
Georges Daumezon »  
à Fleury les Aubrais dans le Loiret.

**ARRETE N° 2021 - DD45 – OSMS – 0001**

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
de l'Établissement public de santé mentale du Loiret « Georges Daumezon »  
à Fleury les Aubrais dans le Loiret.

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** la décision n°2019-DG-DS45-0003 du 24 octobre 2019, portant modification de la décision n°2019-DG-DS-0002 du 17 avril 2019, du directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Mme Catherine FAYET, déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2015-DT45-CSUOS-0012 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier départemental « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais, en date du 22 septembre 2015 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-OSMS-0013 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais, en date du 22 avril 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-OSMS-0018 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais, en date du 22 octobre 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0031 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais, en date du 23 octobre 2020 ;

**CONSIDERANT** le courrier de monsieur Bernard GASSIE, en date du 26 novembre 2020 ;

**CONSIDERANT** la désignation de Madame Marie-Claude MOUSSET (UFC Que Choisir), personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Loiret, en remplacement de Monsieur Bernard GASSIE, démissionnaire.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0031 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais en date du 23 octobre 2020, sont rapportées.

**ARTICLE 2** : Le conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais (Loiret), établissement public de santé de ressort départemental est composé des membres ci-après :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Carole CANETTE, maire de la commune de Fleury les Aubrais ;
- Monsieur Stéphane CHOUIN, maire de la commune de Saint Pryvé Saint Mesmin ;
- Monsieur Michel BREFFY, conseiller départemental du canton de Fleury les Aubrais ;
- Monsieur Christian BRAUX, conseiller départemental du canton de de la Ferté Saint Aubin ;

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical

- Monsieur Nicolas NORMAND, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) ;
- Docteur Alexandre GUILLARD et Docteur Stéphanie DUPUCH, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandrine GUILLET et Madame Sylvie BERTUIT, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Docteur François ROLLIN et (*siège à pourvoir*) personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Madame Elisabeth DEMEULEMEESTER (UDAF 45) et Monsieur Bruno VAN de KERKHOVE (UNAFAM), représentants des usagers désignés par le préfet du département du Loiret ;

- Madame Marie-Claude MOUSSET (UFC Que Choisir), personnalité qualifiée, désignée par le préfet du département du Loiret.

Il Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Le vice-président du directoire de l'Etablissement public de santé mentale « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret ou son représentant.

**ARTICLE 3** : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du CSP. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5** : Le directeur de l'Etablissement public de santé mentale du Loiret « Georges Daumezon » de Fleury les Aubrais, le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 janvier 2021  
pour le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire,  
la directrice départementale du Loiret,  
Signé : Catherine FAYET